



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 07 Décembre 2023 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 13 Décembre 2023 à 16 heures 15 sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 15

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Pierre HUONNIC, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté.

ASSISTAIENT :

Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor - M.M. Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Jean-Pierre DORKEL, Conseiller aux Décideurs Locaux, Trésorerie de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération
Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté – Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté – Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté – Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération – Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté – Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté – Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Cécile BOETÉ.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - MODIFICATION DELIBERATION - ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS DE TRAITEMENT, DE MATERIELS ROULANTS DE TRANSPORT, DE CAISSONS POUR 2023

Le Président expose que le 13 avril 2023, une délibération a été prise pour un lancement de consultation pour l'opération d'acquisition de matériels roulants de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons.

Pour rappel, la répartition des lots était la suivante :

Pour le centre de tri de Pluzunet

- Lot n°1 : Renouvellement d'un chariot élévateur compact

Pour le service Transport

- Lot n°2 : Renouvellement d'un châssis routier d'un camion porteur de type 6x2 de 26 tonnes

- Lot n°3 : Acquisition de caissons

- Lot n°4 : Renouvellement d'une remorque porte-caissons

- Lot n°5 : renouvellement d'une BOM d'occasion

Pour le service Garage

- Lot n°6 : Acquisition d'une remorque de type « porte-Char »

Pour le service Végétaux

- Lot n°7 : Réfection d'un camion Plateau

- Lot n°8 : Acquisition d'un crible à trommel d'occasion

- Lot n°9 : Renouvellement d'un chargeur articulé d'occasion

Pour l'Unité de Valorisation Énergétique

- Lot n°10 : Godet broyeur

Le Président propose :

Concernant le lot n°7, la réfection d'un camion Plateau n'ayant pu être réalisé en 2023, de reporter l'opération en 2024.

Concernant le lot n°8, supprimer l'acquisition d'un crible trommel d'occasion.

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

II - TRAVAUX DE VRD POUR LA SECURISATION DU SITE DE GESTION DES DECHETS DE PLOURIVO - AVENANT N°1

Le Président du SMITRED Ouest d'Armor, en tant que coordonnateur mandataire, expose que dans le cadre du groupement de commande constitué entre le SMITRED Ouest d'Armor et GUINGAMP PAIMPOL Agglomération pour la réalisation des travaux de VRD nécessaires à la sécurisation du site de gestion des déchets de Plourivo, des travaux complémentaires sont nécessaires pour le bon fonctionnement des installations. Ces travaux consistent principalement à reprendre un réseau d'eaux pluviales défectueux situé dans le périmètre de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

Ces travaux représentent un montant total de 12 363,50€ HT portant le montant de ce marché à 173 913,75 € HT, soit une augmentation de 7,65 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché avec la société COLAS tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président, coordonnateur mandataire du groupement, à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

III - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE MAPA 2023.4.2 : LOT N°2 COUVERTURE ETANCHEITE - AVENANT N°1

Le Président expose que dans le cadre des travaux de rénovation de toiture du bâtiment UVE, il est nécessaire de procéder à un renforcement des moyens de protections collectives contre les chutes et à une prolongation de délais pour l'exécution de ce marché.

Le renforcement des moyens de protections collectives contre les chutes consiste à remplacer les filets antichute par une plateforme rigide sur l'ensemble de la zone du toit à remplacer. La mise en place de cette plateforme exige l'intervention de cordistes.

Il convient également de mettre en place une étanchéité car la zone sera découverte durant l'hiver avec les aléas climatiques.

La prolongation de délai prend en compte l'arrêt technique de l'UVE pendant lequel il a été décidé de ne pas faire de travaux afin d'éviter la coactivité. La tempête a également retardé les travaux. Enfin la mise en place de la plateforme précitée ainsi que la sécurisation générale retardent également le chantier.

La fin des travaux est prévue pour le 30 juin 2024

La redéfinition des prestations a pour conséquence de revoir la proposition financière de la société SMAC du lot n°2 comme suit :

- Travaux supplémentaires à la charge du Lot 2 :	34 185,00 € H.T
o Montant total HT du marché de base :	375 560,02 € H.T
o Présent avenant n°1 :	+ 34 185,00 € H.T

Cet ajustement représente un montant total de cet avenant de 34 185,00 € HT portant le montant de ce marché à 409 745,02 € HT soit une plus-value de 9,1 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché avec la société SMAC tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IV - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE MAPA 2023.4.3 : LOT N°1 INSTALLATION DE CHANTIER - AVENANT N°1 AVEC LA SOCIETE SMAC

Le Président expose que dans le cadre des travaux de rénovation de toiture du bâtiment UVE, il est nécessaire de procéder à une prolongation de délai.

Cette prolongation de délai prend en compte l'arrêt technique de l'UVE pendant lequel, il a été décidé de ne pas faire de travaux afin d'éviter la coactivité. La tempête a également retardé les travaux. Enfin les travaux de sécurisation générale du chantier ont retardé le démarrage des travaux.

La fin des travaux est prévue pour le 30 juin 2024.

Cette prolongation de délai est sans incidence financière.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché avec la société SMAC tel qu'exposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

V - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE - MAPA 2023.4.2 : LOT N°4 SERRURERIE - AVENANT N°1

Le Président expose que dans le cadre des travaux de rénovation de toiture du bâtiment UVE, il est nécessaire de procéder à un ajustement des prestations du lot n°4 « serrurerie » avec l'entreprises BSM.

Des travaux supplémentaires pour la mise en place de deux tours de soutènement pour renforcement de la stabilité de l'échafaudage sont à mettre en place. Cet avenant comprend également le remplacement du monorail servant de monte-charge en toiture chaudière.

L'avenant comprend également une plus-value pour le remplacement de lisse de bardage très abimée que nous avons découvert lors du remplacement du bardage.

Le présent avenant inclus également une prolongation de délais. En effet la prolongation de délai prend en compte l'arrêt technique de l'UVE pendant lequel nous avons décidé de ne pas faire de travaux afin d'éviter la coactivité. La tempête a également retardé les travaux. Enfin, la mise en place de cette plateforme ainsi que la sécurisation générale retardent également le chantier.

La redéfinition des prestations a pour conséquence de revoir la proposition financière de la société BSM du lot n°4 comme suit :

- **Travaux supplémentaires à la charge du Lot 4 :** **16 180,00 € H.T**
 - o Montant total HT du marché de base : 242 227,00 € H.T
 - o Présent avenant n°1 : + 16 180,00 € H.T

Cet ajustement représente un montant total de cet avenant n°1 de 16 180,00 € HT portant le montant de ce marché à 258 407,00 € HT soit une plus-value de 6.68 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au Bureau Permanent,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché avec la société BSM tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VI - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE MAPA 2023.4.2 : LOT N°5 ELECTRICITE - AVENANT N°1

Le Président expose que dans le cadre des travaux de rénovation de toiture du bâtiment UVE, il est nécessaire de procéder à un ajustement des prestations du lot n°5 « électricité » et une prolongation de délais avec l'entreprise SPIE.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le montage et démontage d'un éclairage extérieur en façade de bâtiment afin de pouvoir remplacer le bardage. De plus, suite à la mise en place d'une plateforme de sécurité, il est nécessaire de déposer des éclairages existants y compris un BAES et mettre en place un éclairage LED sous la plateforme.

Le présent avenant inclus également une prolongation de délais. La prolongation de délai prend en compte l'arrêt technique de l'UVE pendant lequel il a été décidé de ne pas faire de travaux afin d'éviter la coactivité. La tempête a également retardé les travaux. Enfin, la mise en place de la plateforme précitée ainsi que la sécurisation générale retardent également le chantier.

La fin des travaux est prévue pour le 30 juin 2024

La redéfinition des prestations a pour conséquence de revoir la proposition financière de la société SPIE du lot n°5 comme suit :

- **Travaux supplémentaires à la charge du Lot 5 :** **4 940,28 € H.T**
 - o Montant total HT du marché de base : 53 215,55 € H.T
 - o Présent avenant n°1 : + 4 940,28 € H.T

Cet ajustement représente un montant total de cet avenant de 4 940,28 € HT portant le montant de ce marché à 58 155,83 € HT soit une plus-value de 9,28 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Vu l'avis FAVORABLE émis par la Commission des marchés délégués au
Bureau Permanent,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché avec la société SPIE Industrie tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

VII - TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS UVE MAPA 2023.4.2 : LOT N°6 VENTILATION - AVENANT N°1

Le Président expose que dans le cadre des travaux de rénovation de toiture du bâtiment UVE, il est nécessaire de procéder à une prolongation de délai avec l'entreprise SPIE.

Cette prolongation de délai prend en compte l'arrêt technique de l'UVE pendant lequel il a été décidé de ne pas faire de travaux afin d'éviter la coactivité. La tempête a également retardé les travaux. Enfin les travaux de sécurisation générale du chantier ont retardé le démarrage des travaux.

La fin des travaux est prévue pour le 30 juin 2024.

Cette prolongation de délai est sans incidence financière.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché avec la société SPIE Industrie tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VIII - RENOVATION DES BATIMENTS UVE - MAPA 2023.4.2 : AVENANT N°2 DE PROLONGATION DES DELAIS DU LOT N°3 « BARDAGE »

Le Président précise que dans le cadre du marché de rénovation de la toiture UVE sur le site de PLUZUNET, un délai supplémentaire est nécessaire pour l'entreprise PCB pour la réalisation des travaux prenant en compte l'arrêt technique de l'UVE pendant lequel il a été décidé de ne pas faire de travaux afin d'éviter la coactivité. La tempête a également retardé les travaux.

Le Président indique que l'échéance de ce lot n°3 est au 10 mars 2024 et propose de prolonger le délai de ce lot n°3 jusqu'au 30 juin 2024.

Cet exposé entendu
Après lecture de l'avenant n°2,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** cet avenant n°2 au lot n°3 « Bardage » du marché tel qu'exposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°2 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

IX - AVENANT N°1 AU MARCHE DE RENOVATION SITE DE PLEUMEUR-BODOU ET REMPLACEMENT PONT BASCULE SITE DE PLUZUNET.

Le Président précise que dans le cadre du marché de rénovation du site de Pleumeur-Bodou, la mise en place d'un automate en remplacement du système électromécanique engendre des délais d'approvisionnement et de configuration de 4 à 6 mois avec l'entreprise LE DU INDUSTRIES.

La fin des travaux est prévue pour le 30 Juin 2024.

Le Président indique que l'échéance de ce marché est au 3 janvier 2024 et propose de prolonger le délai de ce marché jusqu'au 30 juin 2024.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°4 du marché tel qu'exposé ci-dessus.
- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

François LE MARREC, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération, demande le motif de la prolongation. Le Président lui répond que c'est un problème d'approvisionnement.

X - ASSURANCE - REMBOURSEMENT DE SINISTRE PORTE UCOM PLEUMEUR-BODOU

Le Président expose que l'une des portes sectionnelles de l'UCOM de Pleumeur-Bodou a été endommagée au cours d'un vidage, le 18 mai 2023. L'assurance propose un remboursement d'un montant global de **1 419,53 €** correspondant au montant du devis des travaux.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le remboursement proposé.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

XI - QUESTIONS DIVERSES

Biodéchets

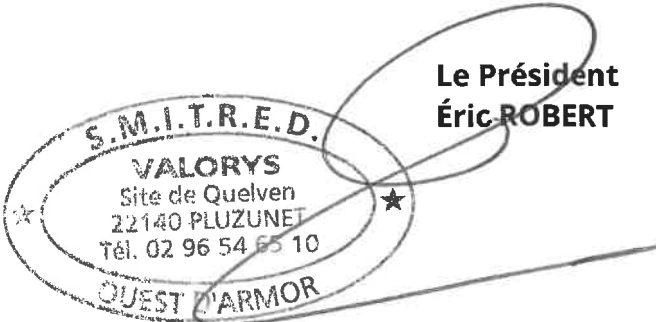
Le Président présente la carte de déploiement du tri à la source des biodéchets en Bretagne. Il rappelle que Lannion Trégor Communauté est en phase de déploiement sur la carte et Guingamp Paimpol Agglomération en phase étude.

François PRIGENT, Vice-Président au SMITRED Ouest d'Armor précise qu'à compter du mois de Mars 2024, Lannion Trégor Communauté passera en phase expérimentale.

Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération demande la transmission de la carte aux délégués. Le Président répond que la carte sera adressée aux délégués après la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 25.


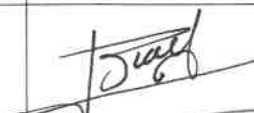

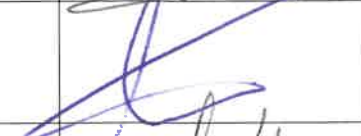


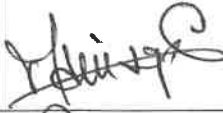


**Le Président
Éric ROBERT**







Étaient présents :

Secrétaire de séance :

Cécile BOÉTÉ



TITULAIRES	Signatures
M. Eric ROBERT Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lannion	
M. Yvon LE BIANIC Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Runan	
M. François PRIGENT Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lanvellec	
Mme Cécile BOÉTÉ Vice-Présidente du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Bégard	
M. Hervé DELISLE Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Langoat	
M. Pierre SALLIOU Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Pabu	
Mme Cécile AURIAC Lannion-Trégor Communauté - Trémel	
M. Serge HENRY Lannion-Trégor Communauté - Troguéry	
M. Romuald COCADIN Lannion-Trégor Communauté - Pluzunet	
M. Jacques MAINAGE Lannion-Trégor Communauté - Trébeurden	
M. Pierre TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Bodou	
M. Yannick TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Gautier	
M. Jacques ROBIN Lannion-Trégor Communauté - Rospez	


M. Gérard QUILIN Lannion-Trégor Communauté – Plounévez-Moëdec	
Mme Marie-Thérèse SCOLAN Guingamp Paimpol Agglomération – Pont Melvez	
Mme Peggy CORBEL Guingamp Paimpol Agglomération – Guingamp	
M. Franc TANGUY Guingamp Paimpol Agglomération – Squiffiec	
M. Michel LE CALVEZ Guingamp Paimpol Agglomération – Pléhédél	
M. François LE MARREC Guingamp Paimpol Agglomération – Belle Isle En Terre	
M. Claude LOZAC'H Guingamp Paimpol Agglomération – Lohuec	

SUPPLEANTS	Signatures
M. Pierre HUONNIC Lannion-Trégor Communauté – Plouguiel	
M. Yann KERGOAT Lannion-Trégor Communauté – Ploumilliau	
M. Gildas NICOLAS Lannion-Trégor Communauté – Ploubezre	
M. Renaud MERLE Lannion-Trégor Communauté – La Roche-Jaudy	
M. Claude LE GUYADER Guingamp Paimpol Agglomération – Plouëc-du-Trieux	
M. Yannick DUBOURG Guingamp Paimpol Agglomération – Plougonver	
Mme Inès GONSE Guingamp Paimpol Agglomération – Lanloup	
M. Sylvain GIRONDEAU Guingamp Paimpol Agglomération – Grâces	

M. Patrick MORCET Guingamp Paimpol Agglomération – Callac	
M. Bertrand HUONNIC Lannion-Trégor Communauté – Plestin-Les-Grèves	

Assistaient :

	Signatures
M. le Trésorier Principal de LANNION	
M. Vincent LE MEAUX Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Gervais EGAULT Président de Lannion-Trégor Communauté	
Mme Julie LE BIZEC Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Jérôme MASSÉ Guingamp Paimpol Agglomération	
Mme Sandrine ROUX Lannion-Trégor Communauté	
M. Mickaël THOMAS Lannion-Trégor Communauté	
M. Dominique BARDINI SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Morgane DEBLANGY SMITRED Ouest d'Armor	
M. Yann LACHIVER SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Magalie QUELENN SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Valérie TROADEC SMITRED Ouest d'Armor	

<p>M. Rémi HENRIONNET SMITRED Ouest d'Armor</p>	
<p>M. David TERMET SMITRED Ouest d'Armor</p>	

